

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 mars 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du 18 mars 2011 par laquelle je vous notifiais les intentions de mon gouvernement en ce qui concerne les mesures visées aux paragraphes 4 et 8 de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité du 17 mars 2011.

Comme le prévoient les paragraphes 4 et 11 de cette résolution, je vous notifie par la présente les mesures ci-après que le Royaume-Uni a prises à compter du 19 mars 2011, en coordination avec d'autres États Membres, en vertu des pouvoirs qu'il tire des paragraphes 4 et 8 de ladite résolution :

- Engagement de mesures militaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Libye, conformément au paragraphe 4 de la résolution;
- Engagement de mesures militaires pour faire respecter l'interdiction de tous vols dans l'espace aérien libyen, conformément au paragraphe 6 de ladite résolution.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mark Lyall Grant

